

Conditions générales des bonus Version : 5 (novembre 2024)

- 1. Généralités La Société se réserve le droit d'offrir périodiquement à ses clients divers Programmes de Bonus (les « Programmes de Bonus »). Ces Programmes de Bonus peuvent être limités à des juridictions, types de comptes ou autres critères spécifiques. Veuillez toujours vous référer à ce document, qui décrit les conditions générales applicables à tous les Programmes de Bonus proposés par la Société, ainsi que les conditions et caractéristiques particulières de certains Programmes de Bonus. Le terme « Bonus(s) » peut être utilisé de manière interchangeable dans la documentation juridique et dans les interfaces de la Société.
- 2. Applicabilité Les présentes Conditions Générales s'appliquent à Crystal Ball Markets LLC (« la Société ») et à ses clients (personnes morales ou physiques) qui ont des comptes de trading actifs et ont reçu un Bonus (ciaprès « le Client » ou « vous »).
- 3. Acceptation des conditions Lisez attentivement les présentes conditions générales avant de vous inscrire à un programme de bonus ou d'accepter un bonus offert par la société et assurez-vous de les accepter. Ces conditions générales peuvent être modifiées de la même manière que l'accord client de la société, disponible sur www.crystalballmarkets.com.
- 4. Programmes de bonus La Société propose de temps à autre divers types de programmes de bonus.
  Chaque programme de bonus a des caractéristiques, des critères et des exigences différents qui doivent être respectés pour être éligible à un bonus. Lisez et comprenez les caractéristiques de chaque programme de bonus. Les programmes de bonus sont facultatifs et vous pouvez vous désinscrire à tout moment.
- Juridiction La Société se réserve le droit de déterminer la liste des pays
  participer aux programmes de bonus. Tous les programmes de bonus peuvent ne pas être disponibles dans
  certains pays.
- 6. Discrétion La décision d'accorder un Bonus à un Client est à la seule discrétion de la Société.
  Des programmes de bonus spécifiques peuvent accorder des bonus sous forme de dépôts directs aux traders comptes.
- 7. Utilisation des bonus Une fois qu'un bonus est accordé, il peut être utilisé pour le trading conformément à l'accord client de la société. Les bénéfices réalisés après le trading avec le bonus peuvent être retirés.
- 8. Clôtures de transactions La Société se réserve le droit de clôturer les transactions du Client s'il n'y a pas de fonds disponibles pour le retrait sur le compte de trading, c'est-à-dire s'il ne reste que le bonus.
- 9. Nouvelles positions La Société se réserve le droit d'annuler l'ouverture de nouvelles positions s'il n'y a pas de fonds disponibles pour le retrait sur le compte de trading, c'est-à-dire s'il ne reste que le bonus.
- 10. Transferts de bonus Les bonus ne peuvent pas être transférés vers d'autres comptes de trading, sauf dans des cas spécifiques déterminés par la Société et après notification au Client.
- 11. Comptes multiples Si vous possédez plusieurs comptes de trading auprès de la Société, chacun d'entre eux sera traité séparément. Vous pourrez recevoir un bonus sur chacun d'eux si les conditions sont remplies. Le bonus correspondant sera crédité sur le compte de trading concerné.
- 12. Les bonus en devise de base sont crédités dans la devise de base du compte de trading.
- 13. Solde minimum Les clients doivent maintenir un solde minimum sur leur compte de trading pour pouvoir utiliser le bonus à des fins de trading. Le retrait de fonds qui réduisent le solde en dessous de ce minimum entraînera une déduction automatique du bonus.



- 14. Renonciations et décharges La Société se réserve le droit d'exiger des Clients qu'ils exécutent une renonciation, décharge ou autre document distinct comme condition préalable à l'octroi de tout bonus.
- 15. Déduction et annulation Les fonds bonus peuvent être déduits du compte de trading à tout moment et sans préavis, à la seule discrétion de la Société.
- 16. Annulation des programmes La Société se réserve le droit d'annuler les programmes bonus et déduire les bonus à sa discrétion, sans préavis.
- 17. Disqualification La Société peut disqualifier les Clients des Programmes de Bonus pour l'une des raisons suivantes : les raisons suivantes (liste non exhaustive) :
  - o Violation de toute loi, réglementation ou conditions générales.
  - o Fournir des informations incomplètes, incorrectes ou frauduleuses.
  - o Non-respect des conditions de participation.
  - o Agir de mauvaise foi ou frauduleusement.
  - o Plusieurs clients utilisant la même adresse, le même e-mail ou le même espace personnel.
  - o Employés de Crystal Ball Markets ou membres de leur famille immédiate.
  - o Collusion entre clients.
  - o Utilisation de logiciels permettant de modifier ou de masquer les adresses IP.
  - o Utiliser plusieurs adresses IP pour participer au Programme Bonus.
- 18. Des limites d'expiration peuvent être imposées sur la période pendant laquelle les bonus accordés doivent être utilisés pour éviter l'expiration.
- 19. Calcul du Bonus Le montant du Bonus crédité sur le compte de trading du Client est déterminé à la seule discrétion de la Société. Les Bonus non utilisés seront annulés et débités à l'expiration. Les Bonus utilisés resteront sur le Compte de Trading indéfiniment.
- 20. Divisibilité Si une partie quelconque des présentes Conditions générales est jugée inapplicable ou contraire à une règle, un règlement ou une loi d'un pays ou d'une juridiction, elle sera exclue des présentes Conditions générales et les dispositions restantes resteront en vigueur. effet.
- 21. Loi et juridiction compétente Tous les litiges découlant des présentes Conditions générales seront réglés dans la juridiction spécifiée dans le Contrat client. Les présentes Conditions générales sont régles par les lois de la même juridiction.
- 22. Réclamations Les réclamations peuvent être envoyées à support@crystalballmarkets.com.
- 23. Avertissement Les bonus offrent un effet de levier supplémentaire mais impliquent un risque de perte. Vos ordres de trading et votre capital investi peuvent à la fois générer des profits et des pertes.
- 24. Langue Les présentes Conditions générales sont rédigées en anglais. En cas d'incohérence entre le texte anglais et sa traduction, la version anglaise prévaut.